

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PÉRISCOLAIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Nom et prénom des parents, ou responsable de l'enfant dument identifié :

.....

certifie le caractère indispensable de mes déplacements, entre mon domicile et le lieu d'accueil de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Moyen de déplacement :

Nom adresse et cachet l'établissement d'accueil de l'enfant :

MAIRIE DE TRÉVOU- TRÉGUIGNEC

Structure périscolaire de la commune de Trévou-Tréguignec -

École publique de Trévou-Tréguignec - Place du 19 mars 1962, 22660 Trévou-Tréguignec

Horaires d'accueils :

De 7h30 à 8h45 du lundi au vendredi durant les périodes scolaires.

De 11h50 à 12h30 les mercredis scolaires.

De 16h20 à 18h30 les lundis, mardi, jeudis et vendredis scolaires.

Fait à : Trévou-Tréguignec

Le : 30/10/2020

Attestation délivrée par le responsable du Service Enfance Jeunesse et Sport de la commune de Trévou-Tréguignec - 07.67.01.49.22 ; sejs.animations@trevou-treguignec.bzh

M. Anthony DUTERTRE

